



ILA : l'Initiative locale d'accueil passe de 6 à 12 places !

Depuis décembre 2010, le CPAS a ouvert une Initiative Locale d'Accueil (ILA) disposant d'une capacité d'accueil de six personnes en procédure de demande d'asile auprès de Fedasil. Pour rappel, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) est une instance d'utilité publique créée par la loi-programme du 19 juillet 2001, chargée de l'accueil des demandeurs d'asile. A la demande de Fedasil, les CPAS ont été appelés à ouvrir une ILA. Pour rappel, il s'agit d'un hébergement organisé par le CPAS et destiné aux demandeurs d'asile, durant la première phase de la procédure de demande du statut de réfugié, à savoir l'examen de la recevabilité de leur dossier. Une ILA est la plupart du temps un logement en location, meublé, doté des équipements indispensables afin que les demandeurs d'asile puissent subvenir à leurs besoins quotidiens. A Genappe, deux logements sont consacrés actuellement à l'Initiative locale d'Accueil. Le CPAS assure quant à lui l'accompagnement social et médical de ces résidents. En concertation avec la Ville de Genappe, le conseil d'Action Sociale du CPAS de Genappe vient d'adopter, le 22 septembre, le principe d'étendre à 12 places ces lieux d'accueil, à la demande de l'administration fédérale.

L'élargissement de l'ILA à 12 places permettra de remplir les missions selon la Loi organique des CPAS, de mener une action humanitaire face à la crise d'accueil des immigrés de Syrie, ce qui constitue une réponse favorable à la demande de FEDASIL, qui a lancé au mois d'août dernier un appel pressant. Cet accueil, entièrement financé par le gouvernement fédéral, représente un candidat réfugié politique pour 1250 habitants pour la Ville de Genappe.

Tout renseignement complémentaire au sujet de ce communiqué peut être obtenu auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, vincent.girboux@genappe.be